

KOUROU - ST-LAURENT - SINNAMARY

B - L’ensemble urbain

St-Laurent, sous 5°30’ de latitude N exactement, située à un léger coude du Maroni, occupe une ter-rasse argilo-sableuse, accrochée à de minuscules pointements de granite, comme la Roche Bleue, qui baigne dans l’eau du fleuve, en îlot, sur la façade occidentale de la ville. Le tissu urbain, en damiers assez réguliers, s’ordonne sur deux axes Nord-Sud : l’Avenue du Général de Gaulle et l’Avenue Félix Eboué, parallèles à la rive du fleuve. On y discerne deux parties très dissemblables : le quartier dit « officiel » et la ville créole, flanqués de quartiers moins structurés, d’habitats plus ou moins spontanés, abritant des populations tribales fluctuan-tes. Enfin, au Sud, comme au Nord-Est, des extensions programmées sont en cours ou en projet.

1 - Le quartier officiel

Noyau *historique*, l’ancien centre de St-Laurent se situe sur la façade Nord et au coude de la Douane. Il se compose d’un ensemble d’îlots disposés en demi-cercle et correspond à une zone de faible densité relative, car il est aujourd’hui en partie déserté, spécialement l’ancien camp de la *Transportation*, qui passe progressive-ment à l’état de ruines.

La séparation des fonctions permet cependant de distinguer deux secteurs. Au Nord et à l’Est, se trou-vent les anciennes résidences des personnels civils et militaires attachés à l’Administration Pénitentiaire ; assez vastes immeubles à rez-de-chaussée en dur et étage en bois, avec galeries de protection contre les ardeurs du soleil. Au bord du fleuve, au milieu d’un espace vert, l’Hôtel de la Sous-Préfecture et les bâtiments de ses ser-vices témoignent d’une certaine architecture coloniale. A partir de là et vers l’Ouest, les villas pour les cadres et officiers du temps du bagne restent tout à fait typiques de la construction de l’époque : le corps du logis à étage et vérandas faisant le tour du bâtiment, dissocié des dépendances, au milieu d’un jardin assez vaste et isolé de la rue par un mur en briques, bas et ajouré. Arbres fruitiers et fleurs qui en dépassaient donnaient aux rues, parfois à deux voies, un air avenant. Plus à l’Ouest, et autour du camp de la Transportation, étaient les édifices administratifs ; grands bâtiments de briques à escaliers cossus et air solennel : l’Hôpital Bouron, la caserne Joffre, l’entrée du camp lui-même.

De nos jours, le manque d’entretien, voire l’abandon, laissent une impression triste, encore que la Sous -Préfecture, la Recette des PTT et la Perception aient été restaurées, formant le quartier administratif.



Fig. 1. - Portail d'entrée de l'ancien camp de la Transportation

2 - La ville créole

Au-delà de l’Avenue du Colonel Chandon, vers le Sud, le tissu urbain est plus dense et plus régulier encore.

Du temps de la « Commune Pénitentiaire Spéciale », c’était le secteur des concessions accordées aux *condamnés libérés*. Autour de l’actuelle Avenue Félix Eboué, on y trouvait 404 lots, de 25 x 46 m chacun, groupés en îlots de 12 concessions. C’est aussi une partie verte de la ville en raison de la profusion des arbres frui-tiers. Les maisons sont en bois, couvertes de tôles ondulées ; mais des constructions en dur, à étage, com-mencent à les remplacer. Beaucoup, côté rue, remplissent diverses fonctions commerciales ; côté cour, où les dépendances sont également dissociées du logis, on trouve souvent un puits. C’est le quartier le plus vivant de la ville ; celui où toute une population créole s’est progressivement installée, surtout en fonction de l’exploita-tion des orpailleurs qui redescendaient du haut fleuve, spécialement entre les années 1920 et 1938.

3 - La périphérie urbaine

Au Sud-Ouest de ce quartier, en bordure du fleuve, des habitants d’origine annamite avaient créé un vil-lage dit « chinois » (traduire : d’allure asiatique), plus modeste, en plein contraste avec les autres secteurs pla-nifiés de la ville. De nos jours, l’originalité ethnique s’est dissipée et ce quartier ne se distingue plus guère de la ville créole. Par contre, en aval, et aussi en amont du « village chinois », des Noirs Réfugiés Bosch (sur des ter-rains de l’ancienne Administration Pénitentiaire) et, plus récemment des Boni, ont créé des habitats sponta-nés, anarchiques et sans voirie, exotiques mais insalubres. De même, on trouve, cette fois tout au Nord-Est de la ville, au-delà de l’ancienne zone portuaire, un village d’Indiens Galibi.

4 - Les extensions récentes

Le creux de la crise à la fois économique et démographique qui a plongé St-Laurent dans une sorte de léthargie s’est étalé entre les années 1950 et 1960. Cependant, la fonction de Sous-Préfecture, l’existence d’un aérodrome, l’achèvement tout récent du revêtement de la RN 1 qui vient de Cayenne et la liaison par bac avec le Surinam, enfin divers espoirs de reprise de l’activité industrielle ont provoqué un effet d’extension de la ville.

Vers le Sud, les cités « Acacias » et « Hibiscus » (61 logements) prolongent la ville créole et constituent l’amorce d’un quartier neuf. Destinées à loger des familles à revenus modestes, les constructions sont de type *économique*, mais en dur. D’autres réalisations sont à l’étude dans le quartier du stade, vers l’Est. Toutefois, même si le dynamisme démographique de St-Laurent paraît bien orienté, lorsque l’on compare les recense-ments de 1961 et de 1974 (voir planche « Migrations »), la stagnation de la population communale entre 1967 et 1974 (gain de 15 personnes !) ne permet de rien augurer de nouveau en matière de croissance urbaine tant que l’économie de cette ville restera vouée aux activités tertiaires.

C - Les activités de la ville

Depuis la disparition de l’Administration Pénitentiaire qui assumait, malgré son inefficience bureaucrati-que, une certaine activité de production, tous les espoirs de démarrage économique ont échoué.

On ne peut pas dire que St-Laurent soit sous-équipée : son port, malgré la difficulté des passes sablo - vaseuses mouvantes à l’embouchure du fleuve, disposait dans l’ancienne zone, au Nord de la ville, avec le quai de l'« Administration » et le quai du « Commerce », de vastes espaces et même d’un chantier naval. Ce fut longtemps le seul lien avec le reste du pays et même la Métropole. Il exportait du bois, il est vrai sur des navires d’assez faible tonnage ; il importait des vivres et des équipements, sans compter la main-d’œuvre pénale. C’est d’ailleurs sur cette zone portuaire Nord que les deux tentatives un peu importantes de décollage écono-mique ont pu être faites.

L’exploitation forestière est une activité traditionnelle et la Compagnie Française du Maroni représentait à elle seule 60 % de la production du bois de sciage en Guyane. Mais cette exploitation a souffert du manque de capitaux et de moyens mécaniques, souvent aussi d’erreurs de gestion. L’instabilité et l’absentéisme de la main-d’œuvre, l’absence de service après vente, l’accroissement du coût du fret et le transport de tonnages limités, par la route, vers Cayenne ont entraîné de multiples changements de propriétaires, la fermeture de 14 exploitations, une récession continue et, actuellement, la quasi-fermeture.

La pêche industrielle a connu un essor spectaculaire de 1963 à 1970. La Compagnie de Congélation du Maroni, à capitaux entièrement américains (MAN SHR IMP CO.) assurait l’exploitation d’une usine de condi-tionnement et d’emballage des crevettes. Reprise par le SEA FARM INCORPORATED en 1971, l’entreprise est aujourd’hui fermée et il n’en reste que l’apportement qui recevait les chalutiers.

Les essais infructueux ont du moins provoqué le renforcement de la centrale électrique, une nouvelle adduction d’eau, pompée plus en amont sur le Maroni, et la conception en 1965 d’une nouvelle zone portuaire au Sud de la ville, à proximité de l’aérodrome ; mais ce port sera toujours défavorisé par rapport au nouveau port du Degrad des Cannes, dans l’île de Cayenne.

Avec l’abandon des activités minières sur le haut fleuve, une agriculture mal équipée et concurrencée par les arrivages de vivres du Surinam par camion, un trafic de biens d’équipement ou de consommation en prove-nance exclusivement de Cayenne par la route, enfin un équipement bancaire dérisoire, le résultat est clair en termes de répartition socio-professionnelle : - secteur primaire : 19 %, surtout des scieries dispersées et en dif-ficulté ; - secteur secondaire : 28 %, artisanat, d’ailleurs en déclin et surtout le bâtiment, essentiellement pour les édifices des Pouvoirs Publics ; - secteur tertiaire : 53 %, en priorité la Fonction Publique et les petits commerces qui ont tendance à proliférer.

Cependant, l’espoir demeure, précisément dans le dynamisme démographique. Avec une natalité de l’ordre de 36 ‰ et une mortalité de 11 ‰, l’accroissement naturel fait que 46 % de la population a moins de 20 ans. Hélas ! l’attraction de Cayenne est très forte, justement sur les jeunes en mal de formation profession-nelle et aussi de promotion sociale. Néanmoins, si les projets de « Plan Vert », qui ont retenu la vocation agric-ole et forestière de la région de St-Laurent, aboutissent, alors des emplois seront offerts. Encore faudra-t-il développer les équipements sociaux (écoles, santé, sports et loisirs) pour réellement fixer la population urbaine. Il convient d’ailleurs de préciser que les Guyanais originaires de St-Laurent sont beaucoup plus atta-chés à leur ville qu’on ne le croit ordinairement.

II - SINNAMARY

La commune de Sinnamary dépasse à peine 2 000 habitants, mais 86 % à 87 % d’entre eux ont été recensés au bourg en 1974.

Les premiers colons, des Normands de St-Christophe, y arrivèrent en 1624, mais ils se dispersèrent en plusieurs *habitations* dans les environs. Une mission fut créée par les Jésuites au début du XVIII^e siècle, mais abandonnée vers 1760, lorsque la Compagnie de Jésus commença à être inquiétée politiquement (décret d’expulsion de 1762) ; ses bâtiments servirent de refuge aux rescapés du désastre de Kourou en 1764, spéciale-ment des Allemands et aussi des Acadiens chassés du Canada par le Traité de Paris (1763).

En fait, l’emplacement du bourg actuel date du Directoire et voici ce que BARBE-MARBOIS en écrit en 1800 : « Sinnamary est à l’Ouest de Cayenne. La rivière est la limite du bourg en couchant. Il est borné de trois autres côtés par des savanes en partie submergées et souvent impraticables. Les eaux de la rivière sont claires et pures quand elles coulent des montagnes ; elles sont troublées par la vase quand la mer les refoule. Ce bourg est bâti sur un plan régulier. Toutes les cases sont construites en bois et en terre, la plupart couvertes de feuillages secs. L’Eglise est une grande halle ouverte de tous côtés ; vis-à-vis est un corps de caserne et un peu plus loin un hôpital. Cette petite bourgade provient, en partie, des français et des allemands que le gouverne-ment fit passer ici en 1764. Les habitants, presque tous dans le malaise, vivent ou de la pêche ou de quelques cultures. Le coton est la plus importante production, remarquable par sa beauté, sa finesse et sa blancheur ».

C’est toujours une bourgade rurale, où l’on peut encore rencontrer, plus que nulle part ailleurs dans le pays, le *cultivateur guyanais* dont le type d’homme, le genre de vie et même la philosophie ont été si bien cam-pés par Ulrich SOPHIE (1958). Cependant, un mouvement d’urbanisation y a été amorcé dès 1968, sous la forme d’un lotissement moderne, pour reloger les populations rurales déplacées des savanes entre Kourou et Sinnamary par raison de sécurité, puisque cette zone est devenue le champ de tir du Centre Spatial Guyanais (CSG). D’autre part, il existe depuis les années 1950 une sorte de banlieue agricole, habitée par des Indoné-siens (Javanais), immigrés du Surinam.

A - Le Bourg

Sur la rive droite d’un des derniers grands méandres du fleuve, à une douzaine de km de la mer, l’agglomé-ration a la forme d’un rectangle d’orientation NNW-SSE, délimité par 4 voies se coupant à angle droit. L’ensemble est coupé en deux par la RN 1, d’Est en Ouest, jusqu’au pont qui franchit l’eau. Au centre, se regroupent l’Eglise, la Mairie, la Gendarmerie, un dispensaire, les PTT, des commerces et les restaurants.

Le tissu urbain est lâche, les îlots de verdure nombreux. Les maisons sont en bois et torchis ou en *gaulet-tes*, sorte de sparterie de lattes de bois formant les murs ; les toits sont en tôles ondulées le plus souvent rouil-lées (l’ancien usage des bardeaux ayant quasiment disparu). La plupart des logements ne sont pas en bon état ; pour les 9/10, ils ont été construits avant 1961. Comme la voirie est loin d’être parfaite, l’inondation en saison des pluies rend obligatoires les installations sur pilotis ou dés de béton. L’ensemble laisserait une impression de vétusté si les édifices publics en dur, vastes et modernes, un stade omni-sports et la nouvelle « Cité du Stade », à la sortie Est, ne témoignaient d’un effort de rénovation progressive. Cette « Cité du Stade » avec 67 logements standardisés, en bois, faite à l’initiative du CSG, reloge essentiellement la popu-lation expropriée du quartier de Malmanoury, un écart rural assez important qui se trouvait à 18 km sur la route de Kourou. En fait, les réseaux d’adduction ont été modernisés ; pour l’eau, une station de pompage et de trai-tement de l’eau du fleuve a été installée à la Pointe Combi, à 10 km en amont ; le réseau de distribution électri-que est relié à la Centrale de Kourou.

La grande majorité des habitants du bourg sont des Créoles. Les seuls métropolitains sont les gendarmes et leurs familles, quelques clercs et religieuses et de rares enseignants. Il faut y ajouter une soixantaine de Javanais, mais ils sont installés un peu en dehors.

I - ST-LAURENT DU MARONI

Avec une population communale de 5 061 personnes en 1974, dont 55 % seulement résident en ville, St-Laurent est le seul centre urbain du Nord-Ouest du pays, sur la rive droite du Maroni, fleuve frontière avec le Surinam et à environ 30 km de la mer. Sous-préfecture de l’arrondissement du même nom, elle gère adminis-trativement 6 communes : St-Laurent, Mana, Apatou, Grand Santi-Papaïchtton, Saül et Maripasoula, soit la moitié occidentale de l’ancien Territoire de l’Inini.

Reconnu dès 1608 par l’expédition anglaise de Robert HARCOURT, le site n’a été véritablement occupé qu’en 1850 pour affirmer la présence française sur cette frontière et notamment mieux protéger les intérêts des Noirs Réfugiés *Boni*, d’allégeance française. Ces gens, installés plus haut sur la rive droite du fleuve, en amont des Abattis Cortica, vivent du trafic canotier du Maroni et à ce titre, sont en concurrence avec d’autres tribus de Noirs Réfugiés, d’allégeance hollandaise (Djuka, Paramaka ... dénommés *Bosch*, en général), eux-mêmes installés plus en aval, et sur les deux rives. Mais, on ne peut évoquer la fondation de la ville et en décrire les caractères particuliers qu’en rappelant que les 3/4 des quelques 70 000 forçats, transportés en Guyane, entre 1852 et 1938, y sont passés pour la construire, la façonner, l’entretenir et même lui donner un air de prospérité jusque dans les années 1930, bien qu’au total la politique de *colonisation pénale* ait été un complet échec dans ce pays.

A - Le poids de l’histoire pénitentiaire

Dès 1852, le Gouverneur SARDE-GARRIGA, devant la mortalité croissante dans les bagnes de la Rivière Comté et de l’estuaire de l’Oyapock (voir planche « Histoire coloniale ») avait décidé d’ouvrir un « pénitencier agricole » sur le Maroni. Fondé le 10 Février 1858, jour de la Saint-Laurent, ainsi fut-il baptisé. Dès lors, quatre périodes sont à distinguer.

1 - De 1858 à 1867

L’envoi en grand nombre de condamnés au bagne fournit à St-Laurent jusqu’à 300 habitants et 130 ménages de *transportés libérés*. L’aide des religieuses de St-Paul de Chartres, puis de St-Joseph de Cluny, ainsi que des missionnaires, permit de maintenir la colonie dans un état satisfaisant. Cependant, en 1867, les rapports pessimistes sur la situation sanitaire des pénitenciers de Guyane amenèrent Napoléon III à diriger les forçats métropolitains vers la Nouvelle-Calédonie, au climat plus favorable.

2 - De 1867 à 1887

St-Laurent ne reçut plus que des condamnés originaires de l’Empire français (Annamites, Arabes et Mal-gaches essentiellement), jugés plus aptes à la colonisation. Cette période intermédiaire, de moindre prospérité, se traduisit pourtant par l’accroissement du nombre de concessions agricoles.

En 1878, St-Laurent fut érigée en *Commune Pénitentiaire Spéciale* et devint le siège de la Direction de l’Administration Pénitentiaire. Cette commune dirigeait une dizaine d’autres établissements (camps ou chan-tiers) dans la région (voir planche « Histoire coloniale »).

3 - A partir de 1887

La transportation de forçats venus de France recommença, dans le but de reprendre une véritable coloni-sation de peuplement par de la main-d’œuvre pénale, mais on n’envoyait à St-Laurent que les condamnés à plus de 8 ans de peine. Les effectifs passèrent ainsi de 1 141 forçats en 1877 à 2 449 en 1910. Dans le Diction-naire de Géographie Universelle, St-Laurent est alors décrite comme une « commune administrative depour-vue d’électeurs dont les conseillers municipaux sont des fonctionnaires, qui la régissent par la *loi du galon*, une cité ouvrière dont le convict apprend un métier s’il en a le goût, ou bien l’agriculture coloniale. A l’emplace-ment de la forêt défrichée, de belles prairies donnent aux environs immédiats de la petite agglomération un aspect presque européen. C’est une ville beaucoup mieux construite que toute autre en Guyane : belles ave-nues ombragées, maisons à murs épais, construites avec goût et entourées de jardins ».

On y trouvait en effet : Eglise, Justice de Paix, Hôpital, magasins de vivres et de matériel, écoles, case-rnes, abattoirs, briqueterie, cale de halage et chantier de construction navale, scierie. La vie urbaine était appuyée sur des activités agricoles : canne à sucre, manioc, cultures maraîchères et élevage. Mais St-Laurent vivait comme un microcosme indépendant du reste de la Colonie de la Guyane.

4 - La suppression du bagne

Le 12 janvier 1938, le bagne fut officiellement supprimé. La ville perdait ainsi sa justification originelle et ni les quelques activités commerciales encore liées à l’orpillage sur les affluents du Haut-Maroni, ni la trans-formation administrative en « commune libre », après 1946, ni même la création de l’arrondissement de l’Inini en 1962, ne devaient lui permettre de retrouver la relative prospérité des années 1930.

Les efforts entrepris par le Bureau Agricole et Forestier de Guyane (BAFOG) pour créer une scierie expé-rimentale sur le port et des essais d’élevage à l’ancien pénitencier de St-Jean, à une quinzaine de km au Sud, se sont évanouis, faute de constance. Pire a été l’échec des 209 personnes, réfugiées d’Europe Centrale à la suite des bouleversements de la guerre, que le Bureau d’Installation des Personnes Immigrant en Guyane (BIPIG) a cherché à réinsérer, également à St-Jean en 1949. Cette espèce de lointaine banlieue n’a jamais réussi à peupler la commune, ni même à accroître les effectifs de St-Laurent. Seule l’Armée, depuis 1961, y entretient un Centre de formation professionnelle, pour les appelés du contingent dans le cadre du Service Militaire Adapté (SMA), mais ces effectifs militaires ne figurent pas aux recensements.

De sorte que, malgré l’étalement du rapatriement des anciens bagnards sur une dizaine d’années après la guerre, la ville a déperî lentement, dans un cadre trop grand, au point que son bâti, comme sa voirie, se sont considérablement dégradés.



Fig. 2. - Vue de Sinnamary. (Auguste Laffon de Ladébat à son Père. 30 Nov. 1800).

B - Le Village Indonésien

Attirée par les Pouvoirs Publics qui cherchaient à mettre en valeur les terres basses du littoral notamment par la culture du riz, une colonie d'Indonésiens s'installa en Guyane à partir de 1952. La Municipalité de Sinnamary s'efforça d'en favoriser l'implantation. Primitivement installé à l'Est du bourg, près du terrain d'aviation, dans les savanes, le village s'est finalement fixé près de la rive du fleuve en amont. On y accède par un chemin de terre, après avoir franchi un canal. Le village, enfoui dans la végétation, compte une vingtaine de maisons basses, toutes en bois et à couverture de tôles. Seules trois d'entre elles sont de type créole traditionnel. Chaque habitation est entourée d'un potager (manioc, ignames, patates douces) complanté d'arbres fruitiers (manguiers, avocats, orangers). Les logements sont rustiques ; tables et chaises y sont rares, car on mange à *l'asiatique*, c'est-à-dire à même le sol. Le village dispose d'un point d'eau, mais on s'y éclairait encore, en 1975, au pétrole.

Partiellement irrigués par le canal, les abattis sont situés en bordure du fleuve. Venus en principe pour cultiver le riz, ces Indonésiens se consacrent à l'élevage ainsi qu'à la polyculture fruitière et maraîchère, dont le revenu est moins aléatoire. Ils alimentent ainsi le marché local.

Cette colonie est cependant en régression (122 personnes en 1952, 80 en 1967, 65 en 1973) et, faute de bras, elle se tourne vers des activités immédiatement rémunératrices : la vannerie et la restauration. Sans un nouvel essor de l'agriculture en Guyane, ce village de Javanais risque de disparaître. La grande majorité des jeunes retourne au Surinam ou va à Cayenne, attirée par des rémunérations plus importantes, pour un travail moins dur. Seuls les ménages âgés demeurent à Sinnamary.

C - Récession et perspectives

Une analyse de la population montre une large majorité des moins de 20 ans. La classe d'âge la plus nombreuse est ensuite celle des plus de 60 ans. De sorte que la population active réelle représente à peine 34 % de la population totale de la commune, alors qu'elle pourrait être de l'ordre de 50 %. Le déficit est dû à l'exode vers Cayenne, faute d'emplois sur place dans les secteurs secondaires et tertiaires, même si un Centre de Formation Professionnelle Agricole pour les Jeunes Filles (CFPAJF) a été créé (voir à ce sujet la carte et la notice de la planche « Migrations »).

Bien que de longue tradition dans cette région, agriculture et élevage restent malheureusement confinés dans des méthodes archaïques, malgré l'action d'une Coopérative et du Groupement de Développement Agricole. L'autoconsommation est la règle et, de ce fait, le marché est peu fréquenté, l'excédent de production étant écoulé auprès des collectivités locales. La création d'une ferme gérée par la SATEC et d'une exploitation de cultures *hydroponiques* (sans sol) à la Savane Combi, les méthodes modernes d'élevage mises en œuvre à Corossou (un écart plus à l'Ouest sur la route d'Iracoubo) ne pourront aboutir au développement de l'agriculture sans un travail considérable de vulgarisation auprès des exploitants et une politique d'ensemble pour tout le marché guyanais des produits de la terre. De même, la pêche reste de type artisanal et très annexe, juste de quoi alimenter le marché local.

Les tentatives pour implanter une unité de transformation du bois d'une part ou promouvoir le tourisme d'autre part, n'ont pas abouti. Les commerces sont peu spécialisés et souvent éphémères. L'orfèvrerie est un artisanat traditionnel dont l'origine remonte aux beaux jours de l'orpaillage du début du siècle sur le Haut-Sinnamary et dans la région de St-Elie. D'ailleurs, avec l'arrêt des travaux de la route destinée à désenclaver le village de St-Elie (18 km seulement d'ouverture), dont l'intérêt minier demeure et où une agriculture raisonnable pourrait se concevoir sur abattis en forêt, l'espoir pour Sinnamary d'être le débouché de cette pénétrante sur la RN 1 tourne à la déception.

En l'état, l'âme de cette petite ville, à l'avenir très incertain, reste la Fondation des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie : dispensaire, école, fabrique artisanale de fleurs en plumes d'oiseaux, sont les activités qu'elles maintiennent pour garder une raison d'être à cette antique agglomération, encore que les prélèvements qu'elles provoquent sur les peuplements d'ibis de l'estuaire du Sinnamary, pour leurs magnifiques plumes rouges, suscitent les réactions des écologistes (voir planche « Faunes originales »).

III - KOUROU

De nombreux polissoirs attestent une occupation indienne très ancienne de la région de Kourou. Ce fut aussi l'un des premiers secteurs de la côte, développé par la colonisation. Dès 1670, les Jésuites y avaient un établissement ; cette implantation fut une réussite économique et démographique. Malheureusement, la dissolution de la Compagnie de Jésus, en 1762, y mit un terme. En 1763, fut organisée une expédition qui tourna au désastre et fit de Kourou un nom d'opprobre. Alors que la Guerre de Sept Ans consacrait la puissance de l'Angleterre, Choiseul prit le parti de recoloniser la mission abandonnée l'année précédente ; 14 000 immigrants, débarqués à la hâte, sans aucune expérience, ni préparation, furent décimés en quelques mois par les maladies. Après avoir hébergé les déportés de Fructidor en 1798, Kourou fut choisie en 1883 par l'Administration Pénitentiaire qui y établit plusieurs camps : Les Roches, Pariacabo, Passoura, Gourdonville. Les îles du Salut avaient été désignées comme dépôt général de la Transportation. La suppression du Bagne en 1938 enleva à la région de Kourou la seule main-d'œuvre qualifiée qui s'y trouvait. Le bourg somnolant ressemblait fort à Sinnamary, lorsqu'un arrêté du Conseil des Ministres du 14 avril 1964 décida la création, à Kourou, du Centre Spatial Guyanais pour remplacer la base de Colomb-Béchar et Hammaguir qui devait être fermée en 1967, conformément aux accords d'Evian.

A - Le Centre Spatial Guyanais (CSG)

La faible densité de la population, la latitude équatoriale, mais aussi la stabilité politique du département déterminèrent le choix de la Guyane.

Le terrain appartenant au CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) va de la Crique Trésor à la Crique Paracou, sur une longueur de 50 km et 20 km de profondeur jusqu'à la Crique Couv. L'orientation de la côte permet de lancer des fusées vers le Nord-Est sans aucune restriction quant à la retombée des étages à 2 000 et 3 800 km en mer. De ce fait, la France possède la seule base spatiale équatoriale du monde.

Le Centre Spatial Guyanais est strictement un centre de lancement ; les véhicules spatiaux y sont acheminés pour subir d'ultimes vérifications. Il comprend trois types d'installations : les ensembles de lancement ; le « Centre Technique » ; les moyens de mesure. Trois ensembles de lancement sont échelonnés entre la RN 1 et l'Océan : *Fusées sondes*, *Diamant* et *Ariane*. Le « Centre Technique » est implanté dans la savane, au pied des Monts Pariacabo ; c'est à la fois un centre administratif, de contrôle et de sécurité et un magasin général. De là, se fait la direction opérationnelle des lancements. Les moyens de mesure sont installés sur des élévations de terrain pour gagner en efficacité : ainsi le radar « Bretagne », les appareillages de télémessure et les cinéthéodolites sur la Montagne des Pères, le Montabo à Cayenne et aux îles du Salut. Complétées par un radar moins puissant installé à même le champ de tir, toutes ces installations sont interconnectées au moyen d'un important réseau de transmission, essentiellement constitué d'un faisceau hertzien, dont le relai principal est situé sur le Mont Pariacabo. Le CNES dispose d'un réseau mondial de stations d'écoute et de poursuite de satellites, dont la station « Diane », à l'Ouest de la Crique Karouabo, est un des maillons. L'ensemble de ces installations est complété par les moyens de servitude nécessaires : les produits dangereux (ergols liquides et propulseurs) sont stockés à l'écart des ensembles de lancement, dans les grandes savanes de Kourou ; une station météorologique assure les prévisions nécessaires à chaque opération ; les satellites sont préparés dans un hall « charge utile », situé dans l'enceinte du « Centre Technique ».

Une usine de fabrication d'oxygène et d'azote construite à proximité de la centrale électrique, dans la zone industrielle. Celle-ci, située entre le fleuve Kourou, la Montagne Carapas et les Monts Pariacabo, n'est en fait que le siège d'entreprises de chantiers qui y stockent leur matériel. A proximité se trouve la zone portuaire, maintenant désertée, et qui ne connut une réelle activité qu'à l'époque de la mise en chantier du Centre Spatial.

Après l'échec de la fusée Europa II et la dissolution du CECLES-ELDO qui en résulta en 1972, le Centre a connu un ralentissement d'activités. Depuis 1975, il est resté en sommeil jusqu'à l'aboutissement du projet *Ariane*, c'est-à-dire dans les années 1979 et suivantes.

B - La ville spatiale

Destinée à héberger les techniciens et leurs familles, elle a été prévue avec un plan d'urbanisme qui permet un développement éventuel en fonction du programme des activités spatiales, afin de rendre possible l'accueil de 50 000 habitants.

Le programme de logement a été établi d'après les prévisions de répartition des emplois (cadre, maîtrise, ouvrier) et le chiffre de 3,5 personnes par ménage fut retenu comme base. Trois types de logements ont été adoptés : des pavillons individuels, pour ménages de cadres ; des collectifs verticaux pour ménages de cadres ou personnels de maîtrise ; des collectifs horizontaux pour agents de maîtrise et ouvriers. La ségrégation socio-professionnelle présidait déjà au plan d'urbanisme ; si elle correspondait à un premier souhait : « créer une ville évolutive en fonction des activités du Centre Spatial », elle était difficilement compatible avec la seconde idée : « créer une ville ouverte qui puisse être rattachée au village préexistant ».

Construction de la ville et travaux sur le champ de tir commencèrent ensemble, en 1965. Au préalable, il avait fallu déboiser la zone à urbaniser et remblayer le terrain afin de donner une assise solide aux bâtiments, ce qui détermina une *zone d'emprunts* au Nord du Bourg, le lac Bois Chaudat. Cinq étapes sont à considérer : 1965, établissement de la Cité de Chantier et de la Cité du Stade ; 1966, construction de lotissements ; 1966-68, construction de l'Unité DIAMANT ; 1969-70, extension - construction du premier quartier de l'Unité ELDO ; 1973-74, construction du village Indien et implantation de la Légion dans l'Unité ELDO.

1 - Cité de Chantier, Cité du Stade et premiers lotissements

Conçue pour permettre l'hébergement de 1 200 personnes, la Cité de Chantier fut sommairement aménagée au Nord du Bourg. Depuis la fin du chantier, elle est en partie déserte et certains dortoirs ont été transformés en internat pour le CES, tandis que l'ancienne cantine devenait une salle de sport. Mais les échoppes sont désertées par les commerçants et le « Ranch », où étaient installés les premiers administrateurs du CSG, abrite les bureaux de différentes sociétés.

La Cité du Stade est habitée par les Guyanais expropriés de l'Anse de Kourou et de la Savane, puisqu'ils se trouvaient dans les limites du champ de tir. Elle compte 58 logements en béton, aux formes géométriques. C'est là un exemple d'intégration forcée, dans un ensemble urbain, de ruraux ayant conservé néanmoins leur style de vie traditionnel. Une activité commerçante est née (restauration, revente de fruits et légumes) ; mais les bâtiments se sont rapidement dégradés et l'entassement d'objets hétéroclites dans les jardins confère au quartier un caractère désordonné.

Les lotissements furent construits par les entreprises de chantier pour leur propre compte ; c'est un assemblage de panneaux préfabriqués en bois, couverts de tôles d'aluminium. Ces logements ont été progressivement rachetés par la Société Immobilière de Kourou (SIMKO) que gère le CNES, au fur et à mesure du départ des entreprises. Dans ces quartiers aérés, les arbres d'ornement sont très nombreux, ce qui contraste avec le Nord de la ville.

2 - L'unité DIAMANT

Terminée depuis 1968, elle comprend trois types de bâtiments : les « villas-cadres », les collectifs « verticaux » et « horizontaux ». Ils appartiennent au CNES.

Bien que dominé par l'architecture triangulaire de l'Hôtel Albia, le centre est une rue piétonnière déterminée par l'alignement de collectifs sur pilotis, en béton grisâtre. Elle est bordée de galeries commerçantes, mais l'enfilade des allées désertes et les grands pare-soleils qui débordent à chaque étage d'appartements en aggravent la monotonie. Les villas sont regroupées à l'Est de l'ensemble et sont séparées par des jardins dépourvus de clôtures. Les toitures, recouvertes de métal, prennent la forme de la coupe d'une aile d'avion. Ces logements agréables sont réservés à l'état major du CNES. Ils sont séparés de la mer par un vaste espace de jeux complanté d'herbe entretenue, de plantes d'ornement et d'arbres encore très jeunes. Les quartiers de collectifs horizontaux comprennent deux types de logements : logements horizontaux proprement dits et ceux à rez-de-chaussée, plus un étage. Ces logements sont attenant par groupes de 2 ou 3, (voire 11), de façades identiques ; un jardin prolonge chaque logement.

Cette première unité permit de loger le personnel nécessaire à l'accomplissement des projets DIAMANT. En 1969, la mise en œuvre du projet EUROPA rendit nécessaire la construction d'un second ensemble : l'Unité ELDO.

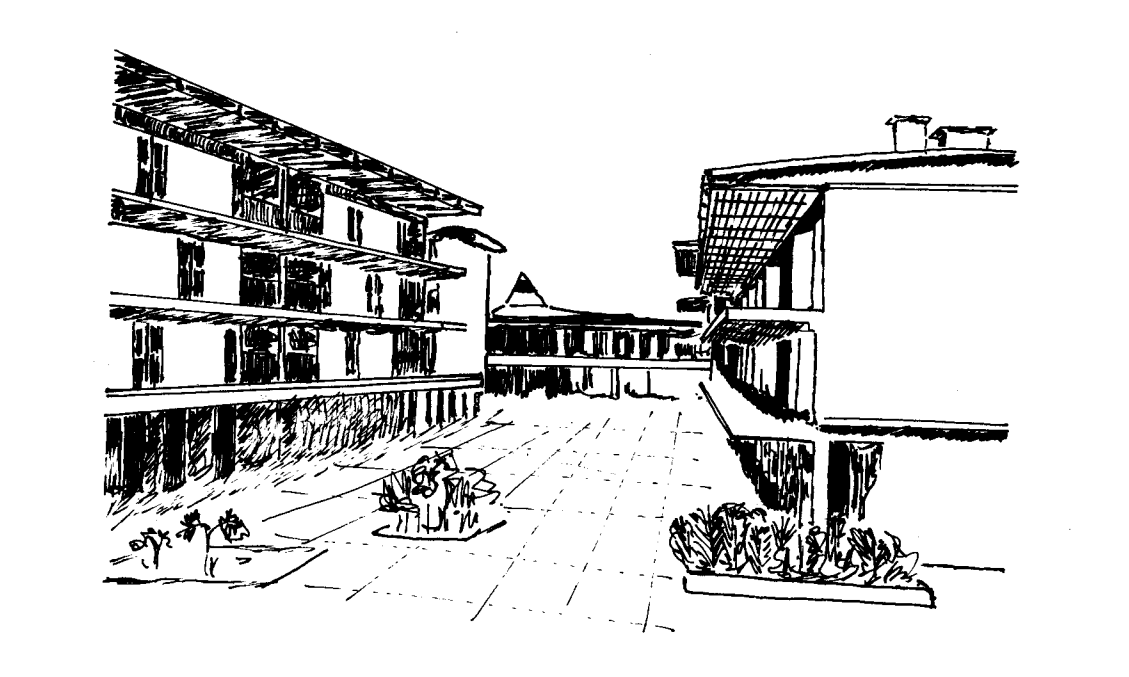


Fig. 3. - Collectifs verticaux et allée commerçante du nouveau Kourou.

3 - L'Unité ELDO : l'implantation de la Légion Etrangère

Dans ce quartier, les logements, construits par la SIMKO, ont été conçus de façon plus économique. On y trouve des ensembles de construction verticale ou horizontale. Les collectifs verticaux sont les premiers bâtiments que l'on aperçoit en arrivant à Kourou. Par rapport à l'Unité DIAMANT, les pare-soleils ont été supprimés et les aménagements intérieurs simplifiés. Ces logements ont cependant subi de fortes hausses de loyer à partir de 1972, lorsqu'ils furent reliés à la centrale d'air pulsé frais, située à l'entrée de la ville, permettant ainsi de conditionner l'air intérieur. Les collectifs horizontaux se situent entre ces premiers immeubles et la mer, ressemblant en tous points à ceux décrits au paragraphe précédent. Dans l'ensemble du quartier, l'activité commerciale est inexistante.

A la suite de la dissolution du CECLES-ELDO, les collectifs verticaux se vidèrent de leurs occupants, mettant la Société qui les avait réalisés en situation difficile. Cette disponibilité explique en partie l'implantation de la Légion Etrangère à Kourou. Ceinturés de barbelés, sept bâtiments, longeant la RN 1, ont été attribués comme casernement à la troupe du 3^e REI. Les officiers, sous-officiers et leurs familles sont logés dans l'Unité DIAMANT, dont le terrain a été racheté par l'Armée.

4 - Les Roches

Situé à l'écart de l'Unité DIAMANT, ce quartier de distractions et de loisirs, se distingue bien de l'ensemble urbain. La pointe des Roches, à l'embouchure du fleuve Kourou, est un cap rocheux dominé par la petite « Tour Dreyfus », seul vestige de l'époque du Bagne. Divers promontoires encadrent une série de plages. La plus importante est occupée par l'Hôtel des Roches, d'une capacité de 100 chambres. A l'extrémité du bâtiment, un restaurant s'ouvre sur la piscine, dont le solarium en gradins donne accès au « Cercle des Roches », construction en bois, divisée en salles de réunion et bungalows loués aux cadres célibataires du CNES. Un vaste parking sépare la plage, le Club de voile et la piscine, des courts de tennis. Enfin, 7 villas-cadres, dont celle du Directeur du CSG, sont dispersées sur les divers promontoires entourant le site.

Ce quartier privilégié, conçu pour les Métropolitains, contraste singulièrement avec le dernier type de construction lié à l'implantation du CSG : l'habitat tribal primitif.

5 - L'habitat tribal primitif

Non inscrits au plan d'urbanisme, ces quartiers d'habitat spontané résultent d'un accroissement incontrôlable du volume de la main-d'œuvre à l'époque des chantiers. Il y en a deux : le village Saramaka et le village Indien.

Saramaka et Bosch provenant du Surinam, Boni, d'allégeance française, ont construit un village sur un terrain viables à proximité de la Cité du Stade. Les *carbets* ont été édifiés avec des matériaux de récupération. De caractère provisoire, ces installations ont l'aspect d'un bidonville peu compatible avec les activités modernes du nouveau Kourou. Avec la fin des chantiers, ce village s'est en partie vidé, mais l'effectif de la population trop mouvante, est difficile à chiffrer. Les Saramaka y ont développé un artisanat du bois, attirant les Métropolitains.

Des familles d'Indiens Galibi, originaires d'Organabo, avaient créé un village à proximité de la Montagne Carapas, dans la zone interdite du champ de tir. En 1973, un nouveau village a été construit pour eux au Nord de l'Unité ELDO, à proximité de la mer. Les 23 carbets en bois sont loin de rappeler l'habitat traditionnel, mais présentent de meilleures conditions d'hygiène et de salubrité que la première implantation. Plus proche de la ville, cette population bénéficie de ce fait des commerces et des possibilités de scolarisation pour les enfants. Le problème de l'intégration de ces populations tribales moins fortunées et peu stables à un genre de vie moderne apparaît insoluble si l'on veut préserver tout ou même une partie de leur culture et de leurs traditions. De ce point de vue, l'ancien bourg de Kourou constitue un ensemble très distinct de la nouvelle ville.

KOUROU - ST-LAURENT - SINNAMARY

C - Le Bourg

Devenu aujourd'hui le « Quartier de l'Hôtel de Ville », l'ancien bourg est situé au Sud de la ville spatiale, sur la pointe d'un cordon littoral sableux. Il est limité au Sud par le fleuve Kourou, à l'Est par la dépression des Roches, envahie par la mangrove, et à l'Ouest par le Canal servant d'exutoire au lac Bois Chaudat.

Le bourg donne d'emblée l'impression d'un quartier privilégié : les plantations sont luxuriantes et s'opposent aux arbres en début de croissance, de la nouvelle ville. Manguiers, arbres à pain, cocotiers, palmiers et bananiers noient sous leur verdure des habitations vétustes. La maison reflète beaucoup mieux l'environnement géographique : la climatisation n'existe pas, mais la transition avec la chaleur du dehors n'en est que mieux ménagée. C'est le seul quartier où les terrains sont susceptibles d'être vendus et où chacun peut être propriétaire d'un lot de parcelles constructibles, sans entrer dans une opération d'urbanisme d'ensemble. Enfin, une vie traditionnelle, riche en couleurs, en bruits, en fêtes et habitudes ancestrales, s'y est maintenue.

Un plan en damiers et des rues tirées au cordeau rappellent que les grandes lignes en furent tracées dès 1763 par les Ingénieurs MENTELLE et TUGNY. On peut imaginer que, depuis cette époque, le bourg a évolué très lentement, conservant un aspect semi-rural : élevage de la volaille, cultures de case et *fruitlage* sont associés à chaque habitation. Les constructions rappellent en tous points Sinnamary et St-Laurent : ce sont des logements traditionnels en bois, à un ou deux niveaux, à toiture de tôle ondulée débordante afin de se protéger au mieux de la pluie et du soleil.

Depuis la création de la ville spatiale, les carbets les plus vétustes ont été remplacés par des constructions en bois précoupe ou préassemblé. Quelques logements plus modernes sont apparus : de forme cubique, en béton et en verre, ils contrastent avec l'ensemble. Sur pilotis, l'étage est réservé à l'habitation. La toiture est le plus souvent en terrasse et le rez-de-chaussée, à usage de garage, est parfois aménagé pour une activité commerciale ou des services divers. C'est au Nord-Ouest du bourg que la modernisation est particulièrement visible : sur une zone marécageuse remblayée par les services techniques du CSG, avaient été installés des lotissements d'ouvriers (24 dortoirs abritant essentiellement des Brésiliens) ; là se trouve également le Centre de Formation Professionnelle de Kourou, ensemble de bâtiments blancs aux allées méticuleusement entretenues. L'implantation du CSG a permis de hâter surtout la modernisation des réseaux : remise en état de la voirie, raccordement des réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité aux installations très modernes de la nouvelle ville.

Pendant la construction de la nouvelle ville, alors que l'afflux des travailleurs dépassait les capacités d'hébergement de la Cité prévue à cette fin, le bourg a accueilli une partie de la main-d'œuvre des chantiers. Il en est cependant résulté pour le vieux Kourou un aménagement progressif des fonctions administratives, la perte de son rôle d'accueil et, avec la réalisation du pont, la disparition du bac qui était un facteur d'animation traditionnel.

La fonction administrative est celle qui tient le plus à cœur aux Guyanais, marquant ainsi leurs prérogatives dans la gestion de la commune de Kourou. Si la Mairie et le Dispensaire sont demeurés au Bourg, en revanche, la Gendarmerie, le Poste de Police et les Equipements Scolaires ont été installés dans la nouvelle ville, de même que les services de Sécurité Sociale et la Poste. De plus, par suite de la suppression du bac, l'Avenue du Général de Gaulle, tronçon de l'unique route qui menait de Cayenne à St-Laurent, est devenue une voie sans issue. L'ancienne cale n'est plus maintenant fréquentée que par quelques pêcheurs qui y tirent au sec leurs embarcations.

En contrepartie, cette évolution fut compensée par la prolifération des commerces. Avant 1966, la fonction commerciale du Bourg était très limitée, à la mesure de la demande d'une population peu nombreuse. A l'époque des chantiers, il y eut multiplication des commerces illégaux ; restaurants et débits de boissons étaient de loin les plus prospères et les plus nombreux. Depuis 1969, les créations de commerces ont un caractère plus sérieux et plus définitif. La prolifération au Bourg s'explique dans la mesure où toute installation dans la ville spatiale était subordonnée à une autorisation du CSG, peu soucieux de permettre un phénomène de concurrence. Les commerces du Bourg réussissent bien, car ils pratiquent des prix moins élevés. Leur dynamisme vaut surtout par la diversité des activités et par la faculté d'adaptation rapide aux fluctuations du marché. La municipalité souhaite conforter cette évolution, mais se heurte à de graves problèmes financiers : le déficit permanent du budget et l'accroissement des charges très supérieur à l'accroissement des revenus. C'est là un des rares traits communs au Bourg et à la ville neuve.

D - Le bilan de l'ensemble urbain

Le problème général du Kourou est posé d'emblée si l'on définit cet ensemble urbain comme une ville - dortoir ultra-moderne, entièrement liée à l'activité spatiale, greffée sur un village traditionnel qui en supporte les charges. Kourou est une ville de contrastes, entre le modernisme de l'architecture et l'environnement traditionnel, entre le béton des bâtiments et le bois de la forêt guyanaise, entre les composantes de la population, entre les cultures de cases du Bourg et la culture *hydroponique* de la ville spatiale. Tout oppose les habitants: du nouveau Kourou vivant à l'heure métropolitaine et ceux du Bourg qui perpétuent le style guyanais.

Le bilan financier de Kourou est négatif. La fermeture du CECLES-ELDO, l'abandon partiel des *pas de tir* « Fusées-sondes et *Diamant* » ont vidé la ville d'une partie de sa population. Du coup, les charges d'entretien sont trop importantes par rapport aux recettes d'exploitation ; tout est trop grand à Kourou et les équipements s'abîment parce que sous-exploités.

Mais le problème de Kourou est surtout d'ordre humain. Par l'importance de sa population, la ville pourrait se placer au deuxième rang, après Cayenne. Le village de 350 habitants a fait place à un ensemble qui compte au maximum quelques 6 000 personnes en 1970. Mais, avant d'être une ville organisée, Kourou fut un vaste chantier et, compte tenu de la rotation rapide de la main-d'œuvre, c'est plus de 11 000 personnes qui y séjournèrent à cette époque. La population est originale, très cosmopolite et très jeune (la tranche des 20 à 29 ans étant, de loin, la plus nombreuse) ; elle évolue très rapidement en fonction des mouvements migratoires commandés par l'activité spatiale. L'avenir de la ville reste lié à celui du CSG, tant qu'aucune autre activité n'aura été implantée dans la région ; ainsi la mise en sommeil du Centre Spatial jusqu'à l'aboutissement du projet ARIANE, vers 1980, a fait chuter l'effectif de la population totale aux environs de 3 000 habitants.

Parallèlement à ces fluctuations, l'ensemble urbain est caractérisé par une ségrégation démographique et socioprofessionnelle : chaque quartier est un compartiment correspondant à un échelon professionnel. Ainsi les Européens, cadres et techniciens, sont regroupés dans les villas et les collectifs verticaux de l'Unité DIAMANT ; les lotissements et collectifs horizontaux sont lentement colonisés par les Guyanais et les Antillais. Les 205 logements « horizontaux » de l'Unité ELDO restent plus particulièrement le domaine des Brésiliens et des Sud-Américains. Ces derniers quartiers prennent vite un aspect désordonné, les cultures apparaissent même à proximité des logements.

Si l'on songe que les quartiers Indien et Saramaka, et à certains égards celui de la Cité du Stade, habité par des agriculteurs expropriés, sont en somme à l'écart de la vie de la ville spatiale et que les habitants du vieux Bourg considèrent les activités du CSG avec une certaine indifférence, on conçoit que Kourou soit en Guyane une ville à part. Elle est comme un corps étranger, une lointaine émanation de la Métropole. Il en sera ainsi tant que l'activité spatiale présidera seule aux destinées d'un ensemble urbain qui a périclité en attendant la relance des programmes.

En fait, cette relance est en cours. D'une part, l'ancien pas de tir du programme EUROPA, près de la Crique Karouabo, est entièrement transformé pour assurer les lancements de la fusée ARIANE. Le premier tir est prévu pour juin 1979. D'autre part, l'ensemble de ce projet donne déjà à la ville une nouvelle impulsion. Ainsi, dans la ville neuve, un nouveau quartier de 25 villas-cadres, « Amaryllys », complète la corne Nord de l'Unité DIAMANT, tandis que 30 logements économiques viennent d'être terminés, le long de l'Avenue Polycarpe dans l'Unité ELDO. La population de la ville est en train de s'acheminer vers le nombre de 7 000 habitants.

Par ailleurs, une Mairie est un projet de construction pour 1979 sur la zone artisanale, en face de la Maison des Jeunes et comme cette zone est actuellement occupée entièrement par une dizaine d'artisans, une autre zone artisanale, est également en projet entre le Bourg et le Lac Bois Chaudat ; enfin, une usine de décolorage de riz et des silos de stockage fonctionnent en zone industrielle.

Ces indices évidents de relance laissent cependant posé le problème du développement et de la prospérité à long terme de Kourou.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

ATELIER D'URBANISME ANTILLES-GUYANE. Cayenne. *Saint-Laurent du Maroni, projets d'urbanisme directeur*. 1966, 54 p.

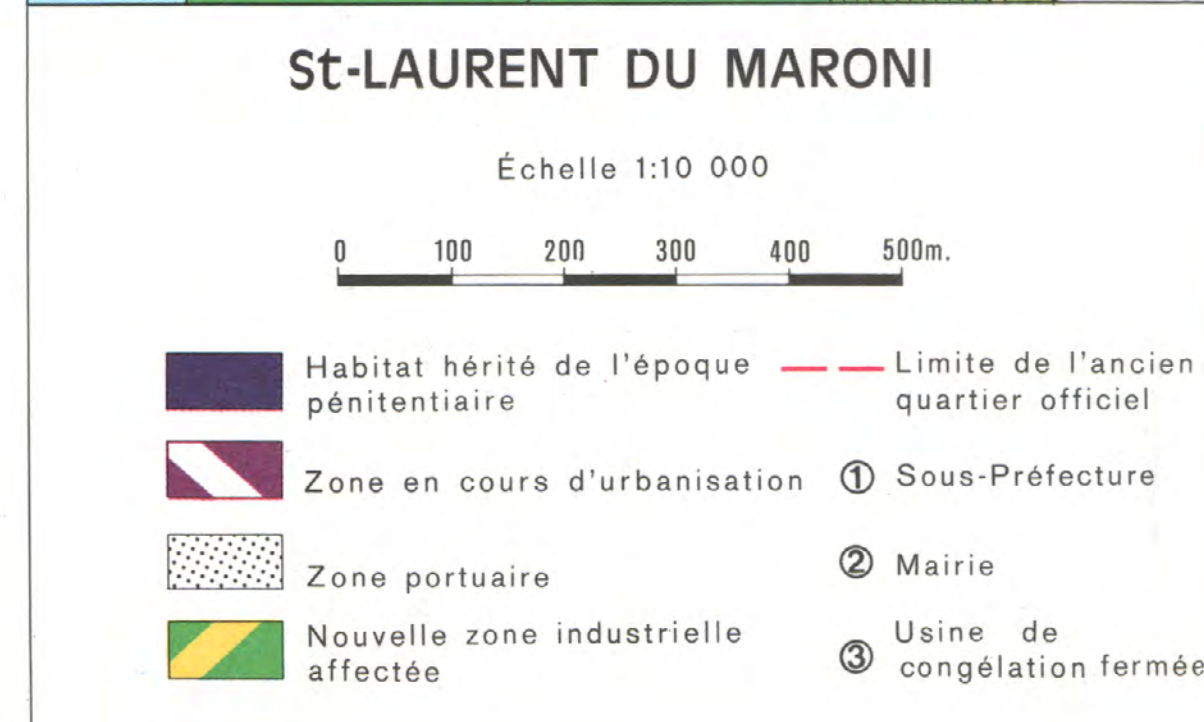
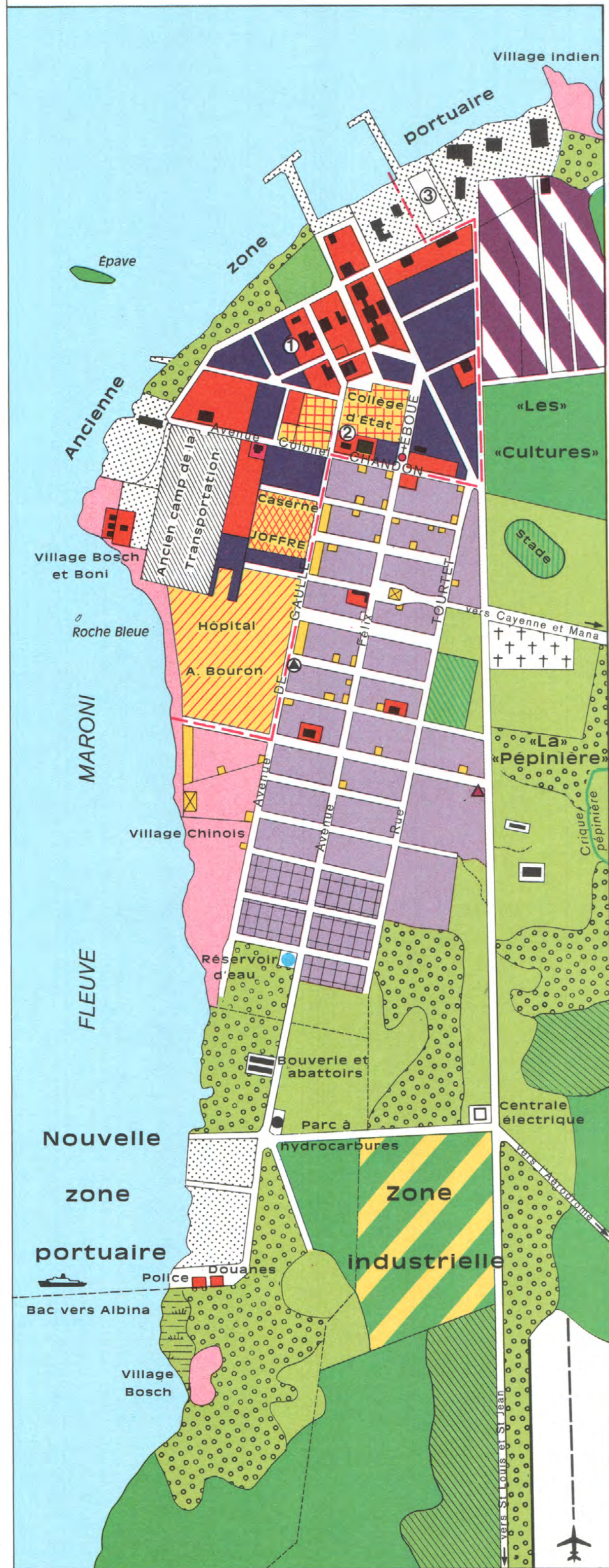
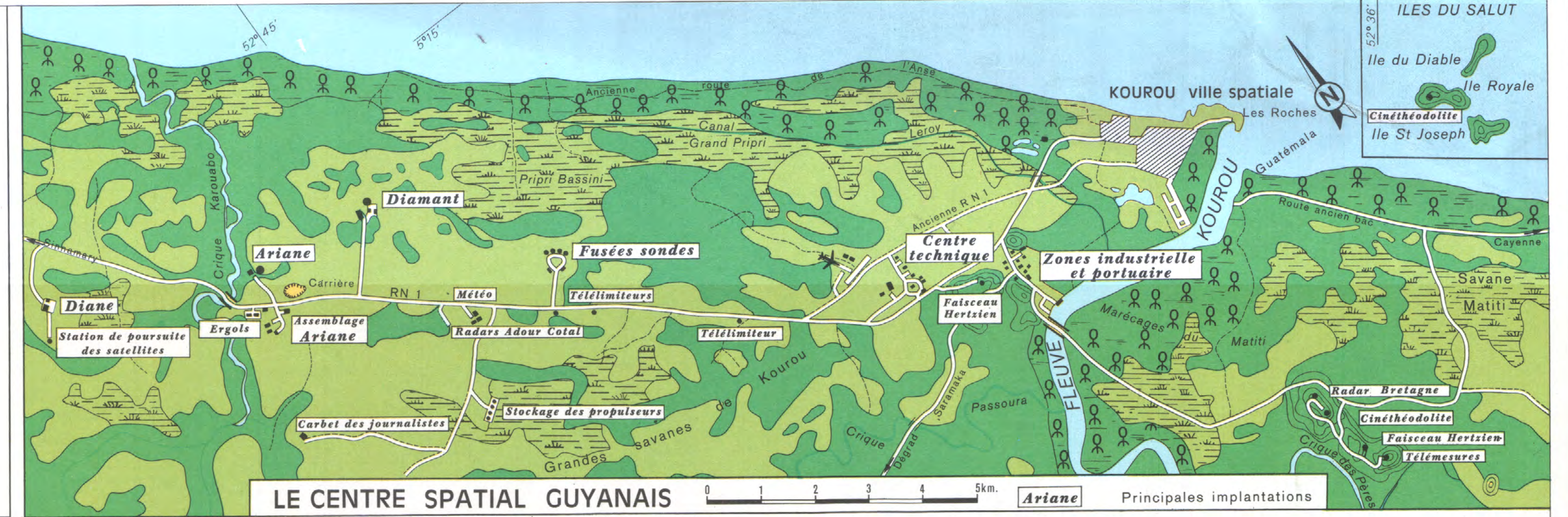
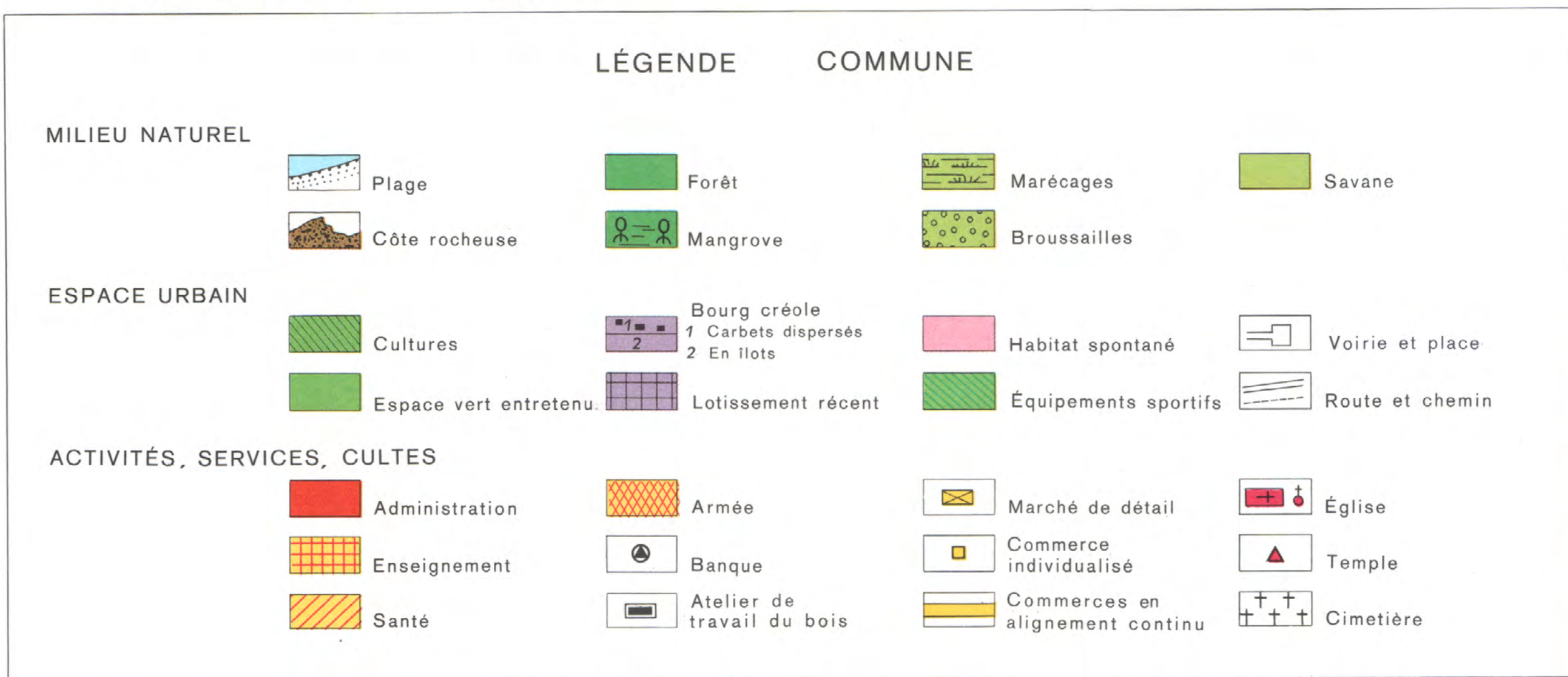
BARBE MARBOIS (Marquis de). *Le captif de Sinnamary*. Lille, Maison du bon Livre, (1800).

DECOUDRAS, P.M. *Kourou ville spatiale*. Bordeaux Université de Bordeaux III, Institut de Géographie, 1975, 296 p. (Thèse 3^e cycle. Géographie. Bordeaux. 1975).

FAUQUENOY, M. *La communauté indonésienne de Sinnamary*. Cayenne, ORSTOM, 1968, 18 p.

MAGNAN, G. *Saint-Laurent-du-Maroni*. Bordeaux, Université de Bordeaux III, Institut de Géographie, 1972, 166 p. (TER. Géographie. Bordeaux. 1972).

Pierre-Marie DECOUDRAS - Août 1978



Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

4. LA GUYANE



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Atlas des Départements Français d'Outre-Mer

la Guadeloupe
la Martinique

la Guyane Française

- I. LA RÉUNION
- II. LA MARTINIQUE
- III. LA GUADELOUPE
- IV. LA GUYANE

la Réunion

réalisé au Centre d'Etudes de Géographie Tropicale du C.N.R.S. BORDEAUX-TALENCE

par l'atelier cartographique commun CEGET - ORSTOM .



avec le concours des départements de géographie des Universités d'Aix-Marseille II, de Bordeaux III, des Centres universitaires des Antilles-Guyane et de la Réunion; de l'ORSTOM pour l'Atlas de la Guyane.

comité de direction

des Atlas des Départements d’Outre-Mer

Directeur de la publication

Guy LASSERRE, Professeur à l’Université de Bordeaux III,
Directeur du Centre d’Études de Géographie Tropicale du C.N.R.S.

Conseillers Scientifiques permanents

Jean DEFOS du RAU, Professeur Honoraire à l’Université d’Aix-Marseille II
Jean-François DUPON, Professeur à l’Université d’Aix-Marseille II
Marc BOYÉ, Maître-assistant à l’Université de Bordeaux III
Jean-Claude GIACOTTINO, Chargé de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)
Christian GIRAULT, Attaché de Recherche du C.N.R.S. (CEGET)
Jean-Claude MAILLARD, Maître-Assistant à l’Université de Bordeaux III
Jean MARIEU, Maître-Assistant à l’Université de Bordeaux III

Secrétaire Générale des Atlas des Départements d’Outre-Mer

Guilène RÉAUD, Ingénieur du C.N.R.S. au Centre d’Études de Géographie Tropicale

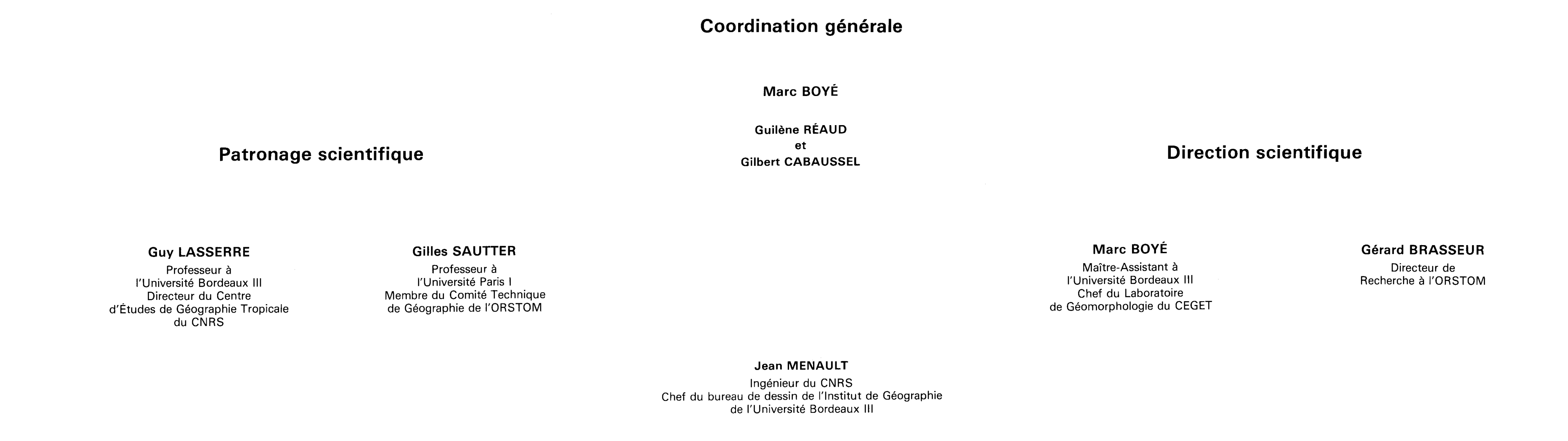
Conseillers techniques principaux

Gilbert CABAUSSEL, Ingénieur du C.N.R.S., Biogéographe au Centre d’Études
de Géographie Tropicale
Jean MENAULT, Ingénieur du C.N.R.S., Chef du Bureau de Dessin de
l’Institut de Géographie de l’Université de Bordeaux III
Jean-Pierre VIDAL, Photographe, Chef du Service de Reprographie
du Centre d’Études de Géographie Tropicale

Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique ; 15, quai Anatole-France, 75700 PARIS.
Centre d’Études de Géographie Tropicale (CNRS) ; Domaine Universitaire de Bordeaux, 33405 TALENCE.
Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer ; 24, rue Bayard, 75008 PARIS.

© — Centre d’Études de Géographie Tropicale (C.N.R.S.) — Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer — 1979
N° ISBN 2-222-02501-X

rédaction de l’atlas



ABONNENC Émile	Ingénieur de l'ORSTOM, en retraite.	CONDAMIN Michel	Docteur de l'Université de Paris, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	LE PONT François	Technicien (supérieur) de l'ORSTOM.
BELLOT Jean-Marc	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST, Université de Bordeaux III.	DECOUDRAS Pierre-Marie	Docteur en Géographie, Assistant à l'Université Jean-Bedel BOKASSA, Bangui (Empire Centrafricain).	MONSORO Alain	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
BELLOT-COUDERC Béatrice	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	DEGALLIER Nicolas	Diplômé d'Études Approfondies de Biologie, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	MOREAU Jean-Michel	Architecte des bâtiments de France, Directeur de l'Association Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane.
BERNARD Danièle	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	DEMOLLIENS Henri	Conseiller de la Jeunesse et des Sports ; Cayenne.	OTHILY Arthur	Maître de Recherche à l'ORSTOM.
BLANCANEUX Philippe	Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	DIGOUTTE Jean-Pierre	Docteur en Médecine, ancien Directeur de l'Institut Pasteur de Cayenne.	PAJOT François-Xavier	Docteur ès Sciences, Maître de Recherche principal à l'ORSTOM.
BOYÉ Marc	Maître-Assistant à l'Université Bordeaux III, Responsable du Laboratoire de Géomorphologie du CEGET.	FAUQUENOY SAINT JACQUES Marguerite	Professeur associée à l'Université Simon Fraser, Burnaby (Canada).	PAPY Geneviève	Diplômée d'Études Approfondies d'Océanographie, Physicienne au CEGET.
BRASSEUR Gérard	Directeur de Recherche à l'ORSTOM.	FLEURY Marie-France	Diplômée d'Études Approfondies de Géographie, Allocataire de Recherche DGRST.	PERROT Yannick	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.
CABAUSSEL Gilbert	Ingénieur du CNRS, Biogéographe au CEGET.	GRANVILLE Jean-Jacques de	Docteur ès Sciences, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	PETIN Gérard	Ingénieur au Département des Études Minières, BRGM ; La Source.
CALMONT André	Docteur en Géographie, Professeur au Collège Zéphir ; Cayenne.	GRENAND Jean-Jacques de	Docteur en Médecine, Dermatologue ; Cayenne.	PRADINAUD Roger	Docteur en Médecine, Dermatologue ; Cayenne.
CALMONT Régine	Maître en Géographie, Professeur au Collège Madeleine ; Cayenne.	GRENAND Françoise	Attaché de Recherche au CNRS.	PRÉ-AYMARD Pascal	Géographe, Certifié de Cartographie, Université de Bordeaux III.
CAROFF Danièle	Maître en Géographie, Université de Bordeaux III.	GRENAND Pierre	Diplômé de l'EHESS, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	RADAMONTHE Adèle	Centre ORSTOM ; Cayenne.
CHARDON Jean-Pierre	Maître-Assistant au Centre Universitaire Antilles-Guyane ; Martinique.	GAZEL Marc	Ingénieur du GREF, Adjoint au Directeur régional de l'ONF pour la Guyane.	RÉAUD Guilène	Ingénieur du CNRS, Géographe au CEGET.
CHARDONNAUD Monique	Maître en Géographie, Professeur au Lycée de Barbezieux.	HAXAIRE Claudie	Botaniste, Faculté de Montpellier.	ROBO Rodolphe	Directeur du Service Culturel Départemental de la Guyane.
CHEUNG Hung-Ning	Diplômé d'Études Approfondies de Géographie, Université de Bordeaux III.	HOEPPFNER Laurence	Ancien professeur au CES Zéphyr, à Cayenne.	RODIER Jean	Président du Comité Technique d'Hydrologie de l'ORSTOM, Ingénieur chef de l'EDF.
CHOUBERT Boris	Géologue, Directeur de Recherche honoraire au CNRS, ancien Directeur de l'Institut Français d'Amérique Tropicale (Centre ORSTOM de Cayenne).	HOEPPFNER Michel	Ingénieur ENSEIH, Toulouse, Chargé de Recherche à l'ORSTOM.	ROSSIGNOL Martial	Docteur ès Sciences, Directeur de Recherche à l'ORSTOM.
CLÉMENT Jean	Chef de division des inventaires du CTFT ; Nogent-sur-Marne.	JOLIVET Marie-José	Docteur en Sociologie, Maître de Recherche à l'ORSTOM.	SEURIN Maggy	Ingénieur du CNRS, Géologue au CEGET.
		Dr. LAC	Directeur de la DDASS ; Cayenne.	TURENNE Jean-François	Docteur ès Sciences, Ingénieur agronome INA, Maître de Recherche à l'ORSTOM.
		LÉGER Nicole	Professeur à la Faculté de Pharmacie, Paris.		